



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/835

Lyon 1er - Cession de lots de copropriété situés 5 place Croix-Paquet au profit de la Société  
AJR Transaction - EI 01121- N° Inventaire 01121 A 001

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 19 JANVIER 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/835 - LYON 1ER - CESSION DE LOTS DE COPROPRIETE SITUES  
5 PLACE CROIX-PAQUET AU PROFIT DE LA SOCIETE AJR  
TRANSACTION - EI 01121- N° INVENTAIRE 01121 A 001 □  
(DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de deux lots de copropriété dans l'immeuble édifié sur les parcelles cadastrées AR 111 et AR 112 et situé 5 place Croix Paquet à Lyon 1<sup>er</sup>. Ces lots se composent respectivement d'un local d'activités (lot 4) à l'entresol d'une contenance de 317 m<sup>2</sup> (représentant 1370/1000<sup>e</sup> des parties communes) et d'une cave (lot 47) portant le numéro 12 (représentant 4/1000<sup>e</sup> des parties communes). Ces biens appartiennent au domaine privé communal.

Le 18 décembre 1996, la Ville a acquis auprès de la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) ces lots pour installer une annexe de l'Ecole des Beaux-Arts et ce, jusqu'à son transfert sur le site des Subsistances.

Dans le cadre d'une gestion active de son patrimoine, la Ville de Lyon a souhaité vendre ces biens constitués respectivement par un local d'activités situé à l'entresol et d'une cave, devenus vacants et dont la conservation dans le patrimoine communal ne présente pas d'utilité avérée.

C'est ainsi que la société AJR Transaction SAS représentée par M. Roudy Fayad, à l'issue des visites effectuées, a souhaité acquérir les lots et a formulé, à ce titre, une offre d'achat d'un montant de 662 200 euros, sachant que France domaine a évalué ce bien à 525 000 euros suivant un avis du 26 mai 2014. Il est précisé que l'acquéreur prendra en charge l'intégralité des frais liés à l'établissement de l'acte notarié.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'approuver la cession de ces biens au prix global de 662 200 euros telles que les conditions figurent dans le compromis de vente joint au présent rapport.

Vu l'avis de France domaine en date du 26 mai 2014 ;

Vu ledit compromis de vente ;

Vu l'avis défavorable de Mme le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1. La cession de deux lots de copropriété constitués d'un local à usage d'activité et d'une cave situés 5 place Croix Paquet à Lyon 1<sup>er</sup> au prix de 662 200 euros à la Société AJR Transaction, représentée par M. Roudy Fayad, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer le compromis de vente aux conditions précitées et tout acte y afférent.

3. La prévision de la recette sera inscrite au budget Ville de Lyon et imputée à la nature comptable 024, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

4. La réalisation de cette recette sera imputée sur la nature comptable 775, fonction 020, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

5. La sortie du patrimoine de la Ville de Lyon sera réalisée conformément aux dispositions budgétaire et comptable de la M14.

N° Inventaire	Désignation	Superficie cédée m <sup>2</sup>	Surface totale EI m <sup>2</sup>	Compte nature	Montant €
01121A001	local d'activités (lot 4) – cave (lot 47)	317,00	317,00	21318	662 200,00

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY